



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 095-219500543-20250207-02_2025-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°02

DATE DE LA CONVOCATION 31/01/2025	L'an deux mille vingt cinq Le sept février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes.
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 31/01/2025	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 8 Présents : 7 Absent représenté : 0 Absent : 1 Votants : 7	Étaient présents : Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Isabelle ROBERT - Olivier MAUGER - Olivier FLIGNY – Laurent RONDEAU Absent représenté : néant Absent : José MATIAS CARVALHO DE MOURA Secrétaire de séance : Olivier FLIGNY Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°02 OBJET : Avenant convention avec la clinique vétérinaire la richarderie – nouvelles modalités financières	Monsieur le maire fait part au conseil municipal du mail en date du 20/01/2025 de la clinique vétérinaire la Richarderie nous informant des nouvelles modalités financières afin de mettre à jour la convention. Pour rappel, la convention initiale avait fait l’objet d’une délibération lors de la séance du conseil municipal en date du 08/06/2024 (27/2024). AVENANT 01-2025 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DU BELLAY-EN-VEXIN ET LA SELARL VETERINAIRE DE LA RICHARDERIE DANS LE CADRE DE LA PRISE EN CHARGE DES FELINS ENTRE La commune du Bellay-en-Vexin, 1 Grande rue Prolongée – 95750 Le Bellay-en-Vexin, représentée par Monsieur BAZOT Ludovic, maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal N° /2024 en date du ci-après dénommée « la commune », D'une part,

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



ET

La SELARL VETERINAIRE DE LA RICHARDERIE, domiciliée rue de la Richarderie – 95640 Marines, représentée par Monsieur Antoine LEJOUR et Madame Dominique LEJOUR, gérants.

D'autre part,

Article 4 : Modalités financières 2025

L'article 4 est modifié comme suit :

La clinique vétérinaire accorde à la commune du Bellay-en-Vexin une remise exceptionnelle sur le tarif de base, pour l'identification, la stérilisation et l'incinération soit :

- l'identification : 58.00 € TTC
- stérilisation chat : 73.50 € TTC (tarif identique à 2024)
- stérilisation chatte : 124.00 € TTC (tarif identique à 2024)
- incinération pour les chiens et chats non identifiés trouvés morts sur la voie publique : 80 € TTC (tarif identique à 2024)

Les factures seront transmises via Chorus Pro.

Les articles 01-02-03-05 de la convention du 08/06/2024 délibérée sous le numéro 27/2024 restent inchangés

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

ADOpte à l'unanimité l'avenant à la convention entre la commune et la clinique vétérinaire La RICHARDERIE et autorise le maire à signer cet avenant.

CACHET MAIRIE



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 13/02/2025

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

Le secrétaire de séance,

Olivier FLIGNY